

agression sexuelle viol

quelles sont les urgences ?

santé
loi et dépôt de plainte
écoute et soutien

Ce livret est destiné à vous aider
dans vos démarches.

Santé

Où ?

Aux urgences de l'hôpital

Pourquoi ?

Des agents infectieux peuvent être transmis lors de cette agression :

- le VIH (responsable du Sida)
- le virus de l'hépatite B (VHB)
- le virus de l'hépatite C (VHC)
- des Infections sexuellement transmissibles (IST)

Comment ?

Pour se protéger du VIH / Sida :

- Il existe un traitement (TPE*) qui permet d'éviter l'infection par le VIH (responsable du Sida) qui se transmet par voie sexuelle.
- Il est très important de le prendre le plus tôt possible, au maximum dans les 48 heures qui suivent l'agression sexuelle.
- Le médecin des urgences évaluera avec vous si vous avez besoin de ce traitement.
- Le traitement dure 28 jours

*TPE : Traitement Post-Exposition

Pour se protéger des hépatites et des autres Infections sexuellement transmissibles (IST) :

- Le médecin vous proposera un dépistage et une prise en charge adaptée si nécessaire.
- Des traitements efficaces existent pour la majorité des IST.

Pour éviter une grossesse :

- Si vous n'avez pas de contraception, vous risquez une grossesse.
- Le médecin des urgences pourra vous prescrire une contraception d'urgence.
- C'est un simple comprimé à prendre.

Que vous ayez une couverture médicale ou non, n'hésitez pas à vous présenter aux urgences pour une consultation.

Porter plainte

Où ?

Chaque commissariat est en mesure de prendre votre plainte et/ou de vous orienter vers un service spécialisé :

- Brigade Départementale de Protection de la Famille (BDPF) de la Police nationale,
- Brigade de Protection des Familles (BPF) de la Gendarmerie nationale.

Brigade Départementale de Protection de la Famille (BDPF)

11 rue Saint Jacques
69003 Lyon
04 72 82 16 60

Lors de ces démarches, vous pouvez vous faire accompagner par une personne de votre choix ou par une association.

L'examen médico-légal

Où ?

Les Urgences ou la Police vous orienteront vers un médecin légiste.

Pourquoi ?

Un examen permet de constater les traces de l'agression, et de conserver des éléments de preuves. Cet examen doit être réalisé le plus tôt possible.

Comment ?

Cet examen est pratiqué par un médecin légiste et un infirmier.

Pour conserver les éléments de preuve, évitez de vous laver et mettez les vêtements que vous portiez dans un sac plastique bien fermé.

Soutien et accompagnement

Où ?

Dans une association (santé, droits des femmes, droits des LGBT, droits des victimes d'agression).

Pourquoi ?

Pour en parler, pour avoir des réponses à vos questions, pour être accompagné dans vos démarches (santé, dépôt de plainte).

Comment ?

En contactant les associations dont la liste figure à la fin de ce livret.

Prise en charge psychologique

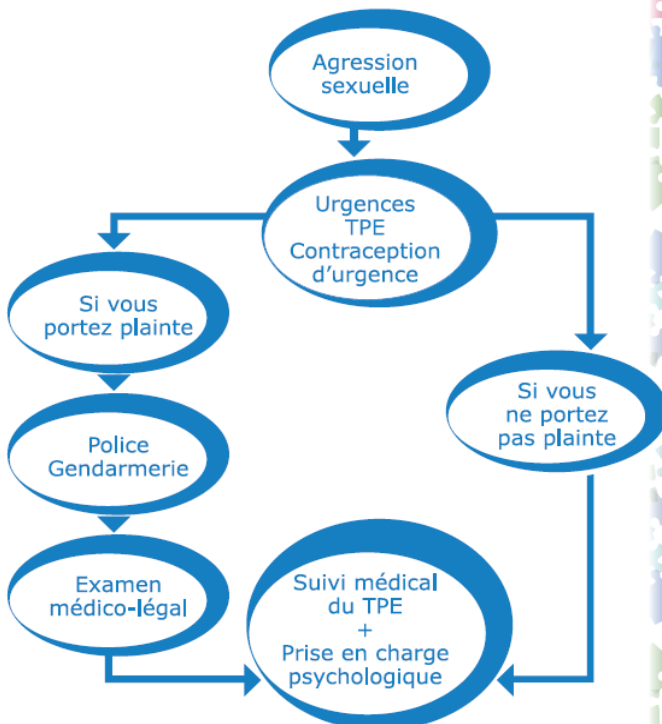
Où ?

- A l'hôpital, le médecin qui vous a accueilli peut vous orienter vers un psychologue hospitalier.
- En dehors de l'hôpital, vous pouvez contacter le centre médico-psychologique (CMP) de votre quartier ou certaines associations qui proposent une prise en charge psychologique.

Pourquoi ?

Après l'agression vous pouvez être en état de stress : en état choc, c'est à dire sans réactions émotionnelles, ou bien au contraire irritable, etc... Ces diverses manifestations sont bien connues ainsi que leurs possibles conséquences. Des professionnels peuvent vous aider à les dépasser.

En résumé



Que vous portiez plainte ou non, vous pouvez bénéficier d'une consultation médicale et d'un Traitement Post Exposition au VIH (TPE).

Police **17**
Gendarmerie

Appel d'urgence **112**
France et Europe

Appel d'urgence **114** par fax
sourds et malentendants ou sms

Services d'urgences

Hôpital Édouard Herriot
5 place d'Arsonval
69003 Lyon

Hôpital St Luc - St Joseph
20 Quai Claude Bernard
69007 Lyon

Hôpital de la Croix-Rousse
(en journée uniquement)
103 Grande Rue de la
Croix-Rousse
69004 Lyon

Hôpital Femme-Mère-Enfant
59 bd Pinel
69500 Bron

Hôpital Lyon Sud
Chemin du Grand Revoyet
69310 Pierre-Bénite

Associations

SOS Viols femmes information
0 800 05 95 95
(lundi-vendredi 10h-19h)

Sida Info Service
0 800 840 800
tous les jours 8h-23h
(24h/24 pour les TPE)

Association Le MAS
Service : Info-Droits-Victimes
225 rue Duguesclin - Lyon 3
04 78 60 00 13

Planning Familial
2 rue Lakanal
69100 Villeurbanne
04 78 89 50 61

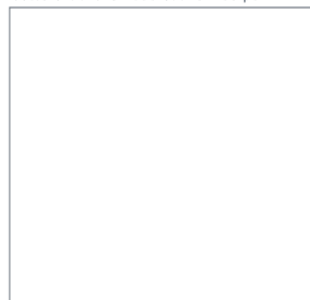
Centres de dépistage du VIH et des IST

CeGIDD - Centre Gratuit
d'Information de Dépistage et
de Diagnostic (ex CIDAG/CIDDIST)

CeGIDD Hôpital
Édouard Herriot
04 72 11 62 06

CeGIDD Hôpital de la
Croix-Rousse
04 26 73 25 84

Cette brochure vous est remise par :



corevih
Lyon - Vallée du Rhône